Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 035-200102275-20260409-DELIB202604043-DE

Département d'Ille et Vilaine
Commune de La Chapelle-Fleurigné

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf avril à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de La Chapelle-Fleurigné, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, 15 rue du Relais, sous la présidence de Monsieur Alain FORÊT, Maire.

Date convocation : 02.04.2026 **Affichage** : 02.04.2026
Nombre de conseillers En exercice : 23 Présents : 21 Absents : 2 Pouvoir : 1 Votants : 22

Présents : FORÊT Alain, Maire ; BUSSON Gérard, BOISSON Virginie, LESENECHAL Maurice, CHATAIGNER Eric, Adjoints ; MOUTEL Joseph, GENOUVRIER Marie-Christine, JOSSELIN Gildas, PRODHOMME Annie, MOCHON Nathalie, TOUCHEFEU Sandrine, BEILLEVERT Valérie, MONTEMBAULT Anthony, CHEREL Yvonnick, QUESNE Thierry, LEROY Charlène, GUILLERY Emmanuelle (arrivée à 20 h 10), HIGUINEN Angélique, BOULANGER Benjamin, CHESNAIS Mathis, BUCCO Mattéo.

Absente excusée : HUBERT Chantal (pouvoir à M. BUSSON).
Absente : MAGNET Aurore.

Votes
Pour : 22
Contre : 0
Abstentions : 0

Secrétaire de séance : Monsieur Mattéo BUCCO.

N°2026-04-043 RUE DU MAINE : DEVIS DE MAITRISE D'ŒUVRE A DAO URBANISME

Le Maire informe les élus que depuis l'achèvement des travaux de viabilisation au lotissement LE MAINE, la propriétaire de la maison contiguë au lotissement, au 7 rue du Maine, a constaté des problèmes d'évacuation d'eaux souterraines qui inondent la cave de sa maison. Existence dans le passé d'une canalisation privée servant de trop plein au puit jouxtant la maison. Le Maire informe que la commune n'a pas eu connaissance de cette canalisation avant les travaux ni pendant les travaux vu sa profondeur. Des solutions ont été recherchées : faire un puisard avec une pompe, recasser la voirie et refaire une canalisation.
Le Maire présente le devis de maîtrise d'œuvre d'A DAO Urbanisme pour préparer et suivre les travaux de création d'une surverse du puit, rue du Maine, pour un montant de 1 500.00 € HT

Entendu le présent exposé,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 22 voix POUR,
- ACCEPTE de confier à A'DAO URBANISME l'étude et le suivi des travaux de création d'une surverse du puit, rue du Maine pour un montant de 1 500.00 € HT,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis de maîtrise d'œuvre avec A'DAO URBANISME.

Pour extrait certifié conforme
Au registre des délibérations
A La Chapelle-Fleurigné, le 9 avril 2026
Le Maire, Alain FORÊT.

Le secrétaire de séance,
M. Mattéo BUCCO

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
La délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.